d'ÉLOISE
01200
Département de la Haute-Savoie
Tél. 04 50 48 30 06
Fax 04 50 48 08 70
mairie@eloise.fr

COMPTE-RENDU
du Conseil Municipal du 29 octobre 2020

PRESENTS: D CLERC, M CURTENAZ, JC GODARD, P CHAILLOU, P CASAZZA, P MESSERLI, Y LEGER, P PITHIOUD, A BERTRAND, C BORGEAT, E CASENOVE, V BERTHIER, N AUDET, F BACHMANN.

ABSENT : B GARCIA

Convocation du 19.10.2020 **Ouverture de la séance** : 19h00

Secrétaire de séance : Elisabeth CASENOVE **Auxiliaire** : MOREL Charlotte (agent)

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire demande de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Mise en place de bons d'achats pour le personnel communal

Le conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU : le compte rendu du 3 août 2020 appel les observations suivantes :

- Elisabeth CASENOVE souligne que la date de convocation et l'heure ne sont pas les bonnes. La convocation a été transmise le 28/07/2020 et la séance a été ouverte à 19h.

- Philippe CASAZZA précise que la commission appel d'offre ne figure plus dans la liste des commissions. Celle-ci est rajoutée sous le nom de « marchés publics ». Composée de Didier CLERC, Marcelle CURTENAZ, Patrick CHAILLOU, Elisabeth CASENOVE et Philippe CASAZZA.

CONVENTION AVEC LE SYANE (CONSEIL EN ENERGIE) DEL01102020

Dans le cadre de son engagement pour l'environnement et les énergies renouvelables, Philippe CASAZZA responsable de la commission transition énergétique a pris contact avec le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie) pour appréhender les missions proposées aux communes.

Le SYANE par le biais d'une adhésion et la signature d'une convention propose :

- Un état des lieux énergétique du patrimoine communal
- Un plan pluriannuel d'actions
- Un suivi des consommations
- Une optimisation des dépenses énergétiques
- Un accompagnement pour des rénovations ou constructions

Cette adhésion se fait pour une durée minimum de 4 années.

Le coût annuel du service de conseil en énergie a été fixé à 1.6€ / an / habitant. La participation financière du SYANE pour ce service est de 50%. Il reste ainsi à la charge de la commune 0.8 € / an / habitant.

M. le Maire remercie Philippe CASAZZA pour son intervention et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :
APPROUVE l'adhésion de la commune au service de conseil en Energie du SYANE
AUTORISE le Maire à signer la convention entre la commune et le SYANE

CONVENTION AVEC LE CAUE (PROJET AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE) DEL02102020

Dans sa réflexion pour l'agrandissement du groupe scolaire M. le Maire a pris contact avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour savoir s'il pouvait accompagner la commune dans ce projet ainsi que pour l'aménagement des espaces publics proches.

Une convention entre le CAUE et la Commune est effectivement possible pour une mission d'accompagnement du maitre d'ouvrage. Une contribution de 3 000 € sera demandée.

Est également proposé l'intervention d'un architecte conseil extérieur habilité par le CAUE pour l'aménagement des espaces publics proches. Il s'agit également d'une convention à signer. Le coût de l'intervention est de 234 € HT la demi-journée avec un maximum de 15 interventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :
APPROUVE l'adhésion de la commune au service du CAUE et à l'architecte conseil extérieur habilité par le CAUE
AUTORISE le Maire à signer les conventions.

PERSONNEL :

CREATION DE POSTE

Afin de faire face à la charge administrative en continuelle augmentation, il convient de restructurer le service administratif. Une hiérarchisation des missions va être mise en place.

Pour se faire, il convient d'ouvrir un poste d'agent administratif de 17h30 hebdomadaire. La personne recrutée sera en charge de l'accueil ainsi que de diverses fonctions de secrétariat.

Le Conseil Municipal approuve cette restructuration.
Le tableau des emplois sera mis à jour au moment du recrutement.

BONS D'ACHATS PERSONNEL DEL03102020

Marcelle CURTENAZ propose au conseil, la mise en place de bons d'achats de fin d'année pour les agents dans le cadre de l'action sociale.

Elle rappelle que le montant de ces bons ne peut excéder 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 3 429 € * 5% = 171 € (pour 2020).

Après discussion, le conseil municipal délibère comme suit, 12 pour et 2 abstentions (Anne BERTRAND et Philippe CASAZZA) comme suit :

- **DECIDE** d'accorder ces bons aux agents titulaires et contractuels employés pour une période minimum de 6 mois de présence effective et étant en service au mois de décembre de l'année en cours ;
- **DIT** que ces bons seront attribués à la fin de l'année à la période des fêtes de Noël ;
- **FIXE** le montant à 75 € par agent ayant droit par année,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

COMMANDE GROUPEE MASQUES AVEC LA CCUR DEL04102020

M. Le Maire précise que la CC Usses et Rhône a organisé pour son compte et celui des 22 communes et 7 syndicats, une commande groupée de masques afin de procéder aux achats nécessaires dans le cadre de la protection de la population suite au déconfinement à compter du 11 mai 2020. Cette décision a été prise dans le cadre des mesures d'urgence en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19. Pour répartir le coût de cet achat, entre les collectivités partenaires, la CCUR propose une convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :
APPROUVE les conditions financières énoncées dans la convention,
AUTORISE le Maire à procéder au paiement de la participation pour la commune d'Eloise qui s'élève à 2 094 €.

DESIGNATION DU PRESTATAIRE POUR LE SITE INTERNET DEL05102020

Philippe CASAZZA présente le travail effectué par la commission information communication concernant la refonte du site internet. Le sujet a été abordé comme suit :

Travail préalable :

- Cadrage du projet : retour d'expérience du site existant, inventaire des besoins, ciblage de sites locaux intéressants
- Rédaction d'un cahier des charges
- Ligne directrice principale : photos, arborescence recréée par la commission, autonomie de rédaction

Trois candidats ont été retenus par la commission. Après analyse de ceux-ci la commission retient à l'unanimité le prestataire « Atelier 111 » pour un coût de 1 891 € HT pour la création du site (avec l'option création logo) et de 1 611 € HT pour l'abonnement annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE de suivre l'avis de la commission et choisi le prestataire « Atelier 111 »
DEFINI trois accès pour la gestion du site internet

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil informe :

- Elisabeth CASENOVE fait un point sur les dossiers d'urbanisme reçus depuis début août soit : 4 permis de construire (1 accordé, 2 en cours et 1 en attente de pièces complémentaires) – 1 permis de construire modificatif en cours d'instruction – 9 déclarations préalables (3 accordées et 6 en cours d'instruction)

  Par ailleurs, elle annonce qu'un procès-verbal pour non-respect des règles d'urbanisme a été dressé. Un courrier pour demander la régularisation d'un permis de construire pour non-respect des plans est également parti.

  Pour finir, la commission urbanisme va bientôt se réunir pour engager une réflexion sur la « zone gelée » du PLUi située au niveau du chef-lieu.

- M. le Maire explique que suite à l'implantation du futur méthaniseur situé sur la commune de Bassy, la distribution de ce biogaz pourrait se faire via un réseau de distribution souterrain qui irait se raccorder sur la commune de Valserhône. Pour se faire le tracé passerait dans le village d'Eloise. Après discussion et nombreux questionnements il a été convenu que la commission environnement reprenne le dossier pour revenir avec des informations plus précises.

- M. Le Maire informe le conseil d'un recours effectué par M. le Préfet concernant un permis d'aménager délivré par la Mairie pour un projet sur le hameau de Fiolaz.

- Point sur l'école : Le nouveau protocole sanitaire a été mis en place. Le masque devient obligatoire pour les enfants de 6 ans et plus.

  Concernant le logiciel de gestion pour la cantine / garderie, celui-ci est apprécié même s'il reste quelques problèmes à régler concernant la réservation des repas. A ce titre, Philippe CASAZZA remercie Marcelle ainsi que sa commission pour cette nouvelle gestion.

- Au vu de l'aggravation de la situation sanitaire, le CCAS contactera à nouveau les personnes isolées. Dans ce contexte et pour cette année, les colis de Noël seront distribués directement par les membres du CCAS.

- La commission associations a diffusé un questionnaire pour les demandes de subventions. Les coopératives scolaires ainsi que les associations communales devront dorénavant utiliser ce formulaire.

- La commission bibliothèque a rencontré les bénévoles et les remercie vivement pour leur implication.

- Hugues PERROT a été élu président du « Syndicat Mixte des Eaux Bellefontaine Semine » lors du dernier comité.

- M. le Maire remercie Philippe CASAZZA ainsi que sa commission pour la réalisation de la gazette.

- Au nom du Tennis, Nicole AUDET, informe le conseil que la plaque en mémoire de Catherine LAFORET a été réinstallée au niveau de l'entrée des terrains.

- Patrick CHAILLOU réunira sa commission travaux le mercredi 4 novembre.

- Philippe MESSERLI signale un problème de bouche instable au niveau de la rue de la Barcy.

- Jean-Claude GODARD demande à chacun d'être vigilant et de signaler à la mairie les dysfonctionnements au niveau de l'éclairage public.

- Philippe CASAZZA demande le renforcement de la signalisation au niveau du chantier rue de la Barcy.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21 h 40.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Didier CLERC

MAIRIE d'ELOISE (Haute-Savoie)